

COMMUNE DE MENDE

OBJET :
**Communication
des décisions
prises en vertu
de la
délégation de
pouvoir reçue**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Publique du 29 Novembre 2022

Nombre de
Conseillers
Municipaux :
▪ en exercice : 33
▪ présents à la
séance : 28
▪ représentés : 5
▪ absent : 0

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf du mois de Novembre, le Conseil Municipal de MENDE s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent SUAU, Maire, en session ordinaire suivant convocations faites régulièrement.

Etaient présents : Monsieur Laurent SUAU, Maire, Madame Régine BOURGADE, Madame Françoise AMARGER-BRAJON, Monsieur Vincent MARTIN, Madame Elizabeth MINET-TRENEULE, Madame Aurélie MAILLOLS, Monsieur Alain COMBES, Madame Marie PAOLI, Adjoint, Monsieur Raoul DALLE, Madame Ghalia THAMI, Monsieur Francisco SILVANO, Madame Patricia ROUSSON, Monsieur Nicolas TROTOUIN, Monsieur Philippe TORRES, Monsieur Thierry JACQUES, Monsieur Christophe LACAS, Madame Stéphanie MAURIN, Monsieur Aurélien VAN de VOORDE, Monsieur Nicolas ROUSSON, Madame Valérie TREMOLIERES, Madame Betty ZAMPIELLO, Monsieur Bruno PORTAL, Monsieur Karim ABED, Monsieur Philippe POUGET, Madame Emmanuelle SOULIER, Madame Fabienne HIERLE, Monsieur Jérémy BRINGER, Madame Michelle JACQUES, Conseillers Municipaux.

Date de l'envoi et
de l'affichage de
la convocation :
22 Novembre 2022

Par procuration : Monsieur Jean-François BERENGUEL (Madame Patricia ROUSSON), Monsieur François ROBIN (Monsieur Aurélien VAN de VOORDE), Madame Catherine THUIN (Monsieur Philippe TORRES), Madame Sonia NUNEZ VAZ (Madame Elizabeth MINET-TRENEULE), Monsieur Francis DURSAPT (Madame Françoise AMARGER-BRAJON), Conseillers Municipaux.

Date de
l'affichage à la
porte de la Mairie
et publication sur
le site internet :
23/12/2022

Il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire, pris dans le sein du Conseil, Madame Régine BOURGADE, Adjointe, ayant été désignée pour remplir ces fonctions, les a acceptées. Monsieur le Maire a ouvert la séance.

Indiquer si le
Conseil a décidé
de se former en
comité secret :
Non

Monsieur le Maire expose :

Les décisions prises en vertu de la délégation de pouvoir reçue dont la liste suit sont portées à la connaissance du Conseil Municipal :

- ❖ **N° 126.22** : Arrêté autorisant la signature du marché de prestations de services « contrat de partenariat – Mende Volley Lozère pour la saison 2022/2023 »
- ❖ **N° 127.22** : Arrêté autorisant la création d'une régie de recettes « Musée du Gévaudan »
- ❖ **N° 128.22** : Arrêté autorisant la signature d'avenants au marché de travaux « restauration de la Chapelle des Pénitents Blancs – Phase 2 »
- ❖ **N° 129.22** : Arrêté autorisant la signature d'un avenant au marché de travaux « aménagement en pavage – rue de l'Epine »

- ❖ **N° 137.22** : Arrêté autorisant la signature du marché de « Fourniture et transport de fondants chimiques routiers »
- ❖ **N° 138.22** : Arrêté autorisant la signature d'avenants au marché de travaux « Réhabilitation et extension du cinéma le Trianon à Mende - phase 1 »

Invité à délibérer, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
DONNE ACTE.

#signature2#

Pour extrait conforme,
Fait à Mende,
Le Maire,
Laurent SUAU

#signature1#

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice Administrative. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr